

Dossier de mariage

Définition

Le mariage civil est une démarche volontaire, fondée sur le consentement des époux, quelle que soit leur nationalité, qui confère à leur union un régime juridique.

Institution fondée par la Révolution Française, le mariage civil est le seul légalement reconnu, il doit nécessairement précéder tout mariage religieux.

Les époux doivent :

- être âgés d'au moins 18 ans
- être de sexe différent
- être capable juridiquement
- n'avoir aucun lien de proche parenté ou d'alliance,
- ne pas être mariés en France ou à l'étranger
- donner leur consentement

Dépôt de la demande

Au minimum 2 mois avant la date prévue du mariage.

La présence des deux futurs époux est obligatoire lors du dépôt du dossier de mariage

Lieu de célébration

Le mariage est célébré à la mairie où l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence

Pièces à fournir

- Pièce d'identité
- Copie intégrale de l'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Eventuellement, un certificat du notaire si les futurs époux ont conclu un contrat de mariage
- Indication des noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile des témoins (au nombre de 2 à 4, parents ou non des époux, âgés de 18 ans au moins)

Audition des époux

L'audition commune des futurs époux peut être demandée par l'officier d'état civil.

Celui-ci peut également, s'il l'estime nécessaire, demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux.

Lorsque l'un des futurs époux réside à l'étranger, l'officier de l'état civil peut demander à l'autorité diplomatique ou consulaire territorialement compétente de procéder à son audition.

Observations

Quel nom choisirez-vous de porter à l'issue de la cérémonie ?

Le mariage n'a aucune influence sur le nom. Chaque personne n'a qu'un seul nom de famille qu'elle conserve toute sa vie : celui inscrit sur son acte de naissance. Le mariage permet simplement à chacun d'ajouter à son nom patronymique le nom de son conjoint et pour la femme d'aller jusqu'à la substitution du nom de son époux au sien. Mais ceci n'est qu'un usage.